

Halte à l'affaiblissement de la formation professionnelle supérieure !

Fiche d'information sur la modification de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

La Conférence suisse des écoles supérieures (C-ES) est l'organisation faîtière nationale des écoles supérieures en Suisse. Elle représente plus de 170 membres issus de toutes les régions linguistiques et s'engage en faveur de la reconnaissance, de la qualité et du développement de la formation professionnelle supérieure. Chaque année, environ 11 000 personnes clôturent une formation dans une école supérieure. Les écoles supérieures constituent ainsi un pilier central de la formation professionnelle supérieure en Suisse. Elles proposent au niveau tertiaire des filières de formation axées sur la pratique et contribuent de manière significative à la formation de personnel qualifié dans des domaines tels que la santé, l'économie, la technique, le social, l'agriculture et la sylviculture ainsi que l'hôtellerie et le tourisme. **La C-ES salue les mesures visant à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine MINT** et, en particulier, **à augmenter la proportion de femmes dans ce secteur professionnel**. Elle est toutefois convaincue que l'ancrage légal des filières de bachelor intégrant la pratique (PiBS; art. 25a LEHE) **n'est pas la bonne solution et rejette clairement ce projet d'ancrage légal**. Les raisons de cette position négative sont notamment les suivantes :

- **... l'absence de preuve de l'utilité sociale ou économique d'une inscription du modèle PiBS dans la LEHE.** Selon l'analyse d'impact (2023), le projet PiBS n'a ni augmenté le nombre de professionnels dans le domaine MINT ni amélioré la proportion de femmes. Il est prouvé qu'une inscription dans la loi n'entraîne aucune amélioration notable de la situation en matière de personnel qualifié. Du point de vue de la C-ES, il n'y a donc pas de besoin avéré de pérenniser cette mesure dans la loi.
- **... le risque accru d'un changement de système sans légitimité.** Le modèle PiBS est un modèle d'enseignement supérieur dual qui ne correspond pas au système de formation suisse qui a fait ses preuves. Il a été développé à l'initiative de quelques hautes écoles spécialisées et entreprises, sans large soutien en matière de politique éducative. Si des intérêts particuliers suffisent à établir de nouveaux types de formation, c'est la structure fondamentale du système de formation suisse qui est menacée.
- **... l'effet d'éviction au détriment de la formation professionnelle supérieure.** L'expérience des entreprises montre que l'introduction du PiBS entraîne une réduction avérée du nombre de places d'apprentissage (CFC) et a donc des répercussions négatives sur les offres de formation existantes. La formation professionnelle supérieure, qui constitue une alternative proche de la pratique, est directement concurrencée. Néanmoins, les répercussions sur les ES n'ont été ni analysées ni prises en compte.
- **... l'utilisation disproportionnée de moyens pour un modèle à faible portée.** Des fonds publics supplémentaires doivent être consacrés au PiBS, alors qu'il existe déjà un système de formation établi et éprouvé, à savoir les écoles supérieures. Compte tenu de la faible pertinence pour le marché du travail et de l'absence d'impact, il n'y a pas de commune mesure entre l'utilisation des ressources et les avantages escomptés.

- **... la contradiction avec la stratégie nationale pour la formation 2030.** Celle-ci poursuit explicitement l'objectif de renforcer la formation professionnelle et de contrer la tendance à l'académisation. Le PiBS va à l'encontre de cet objectif et affaiblit l'équivalence des filières de formation.
- **... le risque d'une académisation au lieu de la garantie d'une main-d'œuvre qualifiée.** Le projet mise sur un modèle peu efficace et à fort contenu symbolique qui, dans la pratique, ne contribue guère à résoudre le problème. En même temps, il ouvre la voie à une académisation généralisée qui sape le caractère pratique de la formation professionnelle supérieure et menace la diversité éprouvée du système éducatif suisse.

Sur cette base, la C-ES réclame que les points suivants soient pris en compte :

- **Pas d'ancrage légal des PiBS.** L'art. 25a LEHE visant à pérenniser les PiBS doit être supprimé purement et simplement.
- **Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée avec des filières de formation éprouvées.** La formation professionnelle supérieure offre aujourd'hui déjà des filières de formation intégrées à la pratique et axées sur le marché du travail, qui ont fait leurs preuves depuis des décennies. Pour les personnes titulaires d'une maturité gymnasiale qui recherchent une formation axée sur la pratique, la formation professionnelle supérieure constitue une voie de formation conforme au système et plus judicieuse sur le plan économique.
- **Garantir une participation équitable.** La formation professionnelle supérieure doit être impliquée de manière contraignante dans tous les processus législatifs pertinents. Il est important que tous les types de formation soient traités de manière égale dans le processus politique.
- **Promouvoir la coopération plutôt que la concurrence.** Les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures doivent travailler en partenariat plutôt que s'affaiblir mutuellement. Seule une véritable coopération permettra de développer des solutions à long terme pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

La C-ES se tient à la disposition des milieux économiques, politiques et administratifs pour participer à l'élaboration de modèles prometteurs, en d'autres termes, pour lutter efficacement contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il faut également impliquer les écoles supérieures.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser aux **personnes suivantes** :

- **Peter Berger**, président de la Conférence suisse des écoles supérieures,
tél. 079 654 81 81
- **Claudia Zürcher**, vice-présidente de la Conférence suisse des écoles supérieures,
tél. 079 479 68 88